

## **CONSEIL DE SURVEILLANCE PROCES-VERBAL n°3 du 16 JANVIER 2016 BEST WESTERN RUNGIS**

SAISON 2015/2016

### **Présents**

Mesdames : Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance  
Patricia MAZZOLA, Virginie MOINEAU

Messieurs : Philippe VENDRAMINI, Secrétaire  
Alain ARIA, Albert CHARPENTIER, Richard GOUX, Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE,

Assiste : Alain De Fabry Secrétaire Général de la FFVB

**Excusés :** Jean-Michel BARRE, Fabrice CHARCHAUDE, Didier CHENOUN, Alain GRIGUER, Francis DRUENNE, Frédéric DUBOIS, Pierre MERCIER  
Zélie AMARD. Brigitte GEILER

---

### **La séance est ouverte à 9h30**

La Présidente remercie pour leur présence les membres du Conseil et M de FABRY, Secrétaire Général.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- ✓ Approbation du PV du CS du 28 novembre 2015
- ✓ Informations de la Présidente
- ✓ Informations du représentant du Conseil d'Administration
- ✓ Examen des PV du Conseil d'Administration et des différentes commissions
- ✓ Rapports d'activité des membres du Conseil de Surveillance.
  - Suivi budgétaire
  - Suivi social
  - Suivi du projet fédéral
  - Suivi des licences....
  - Etudes sur les frais de déplacements, hébergements et restaurations tous secteurs.
  
- ✓ . Examen de la proposition du groupe de travail sur la réforme des statuts et règlement intérieur et propositions du Conseil de surveillance.

- Approbation du PV du Conseil de Surveillance du 28 novembre 2015

Le projet de PV est examiné en séance et approuvé.

#### Examen des PV du Conseil d'Administration et des différentes commissions

Sont examinés les PV suivants :

- Conseil d'Administration N°3 du 8 Novembre 2015
- CCS N°8 du 30 Octobre 2015
- CCSR N°4 du 30 Octobre 2015

CCSR N°5 du 21 Novembre 2015 (discussion sur l'interprétation et l'application des textes nous régissant).

Seules les dettes concernant les engagements et amendes peuvent être prises en compte pour un réengagement d'équipes dans un championnat.

Pour ce qui est du droit de vote, seules sont en mesure d'être prises en compte les licences des clubs à jour de leur affiliation et dont les licences sont payées à la date fixée par le calendrier statutaire.

Il est donc recommandé de modifier les textes pour éviter toute ambiguïté

La nouvelle disposition légale indiquant qu'une non réponse dans les deux mois vaut acceptation est évoquée.

CCSR N°6 du 6 décembre 2015

- CCEE N°3 du 14 décembre 2015
- Commission mixte du 19 novembre 2015

#### **RAPPORTS D'ACTIVITE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE:**

##### SUIVI FINANCIER de la DTN :

Seule la convention d'objectifs a été remise au Conseil de Surveillance. Le suivi du budget n'a pas été communiqué.

Le Conseil de Surveillance souhaite que le DTN lui communique des informations sur le budget en cours.

##### PROJET ZENITH, PROJET ALPHA

Le Conseil de Surveillance s'interroge sur le contenu de la fiche de poste annexée à l'appel à candidature de la personne recrutée pour le suivi du développement fédéral.

Le Secrétaire général précise que les axes de développement de la Direction Technique Nationale et ceux du développement fédéral ne sont pas forcément identiques et peuvent se mener en parallèle sans mise en commun de tous les travaux.

Le Conseil pense que ce point doit être éclairci notamment face aux demandes ministérielles.

Cette divergence suscite quelques questions du Conseil.

## SUIVI FINANCIER FFVB

Le Trésorier n'a pu communiquer d'informations, autres que celles fournies lors du dernier conseil.

Cette situation, même si elle peut être expliquée en raison de la charge de travail rencontrée est cependant regrettable car les seuls chiffres connus remontent au 31 août 2015.

Difficile dans ces conditions d'émettre un avis sur la situation actuelle.

Afin d'assurer le **sui**vi et le contrôle des finances fédérales, Il est indispensable qu'un outil de pilotage mensuel soit mis en place.

Le Conseil évoque aussi le rôle que doit jouer la commission financière.

### Documents remis en séance :

- Récapitulatif comptable du budget DTN. Le Conseil se félicite qu'enfin la DTN et la comptabilité utilisent le même support.
- Compte analytique des organisations : le résultat financier des organisations 2015 fait ressortir un coût très important pour la FFVB, notamment pour l'organisation de la finale de la coupe de France. Le Conseil de Surveillance souhaite que l'exécutif soit vigilant sur le coût de cette manifestation en 2016
- Balance des dettes des ligues : certaines ligues sont toujours en dettes même avec le paiement direct, certaines bénéficiant de moratoire, et des solutions étant à l'étude pour d'autre.

## ANALYSE DES NOTES DE FRAIS

Le groupe, de travail poursuit l'examen de celles-ci et présentera son rapport pour la fin de ce semestre.

Outre le regard sur les notes de frais, le Conseil souhaite que les engagements soient redéfinis et que le règlement financier soit révisé.

## TABLEAU DE BORD SOCIAL

Remis en séance, il est commenté et comparé à celui de 2014. Comparaison rendue difficile du fait du paiement de primes aux joueurs de l'EDF et à son staff.

Cependant le Conseil constate une hausse des charges sur le secteur administratif.

Des informations sont demandées par le Conseil sur le redéploiement des cadres d'Etat dans le cadre de la réforme territoriale.

Des précisions sont aussi apportées sur les contrats « services civiques » dont pourrait bénéficier la fédération

## ETAT DES LICENCES

Le tableau de suivi des licences arrêté au 31 décembre confirme l'augmentation constatée au mois de novembre (+ 3% pour les licences compétitions).Le total de 700 licences Volley Pour Tous est prometteur pour l'avenir mais il faut rester attentif sur l'impact que cette nouvelle licence aura sur la licence COMPETLIB.

## PROJETS DE MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le projet des nouveaux Statuts devait être remis avant la réunion afin que le Conseil de Surveillance puisse l'étudier et faire part de ses éventuelles remarques au Conseil d'Administration.

Faute de temps, l'exécutif n'a pu le faire. Les principales modifications qui seront proposées sont cependant présentées par le Secrétaire Général, étant précisé qu'il ne s'agit que de pistes, qui seront discutées en CNL et qui seront ensuite examinées par le CA.

### Statuts type des ligues et nouvelles régions :

Le 27 février, les nouveaux Statuts types devront être votés pour être appliqués dès septembre 2016. Le Conseil de Surveillance rappelle sa préconisation de soutien et d'accompagnement par l'exécutif et de la nécessité de bien prendre en compte l'aspect financier qui peut dans certains cas, être un véritable problème pour le rapprochement. Le Secrétaire Général précise que l'équipe fédérale interviendra chaque fois que cela lui sera demandé

Des conventions seront également proposées basées sur l'aide aux projets et à la réforme du territoire.

### Statuts fédéraux :

Le Secrétaire Général indique qu'à ce jour rien n'est décidé. L'ensemble des propositions du groupe de travail sera présenté au CNL du 23 janvier et proposé ensuite le 24 janvier lors du Conseil d'administration.

Il précise que compte tenu d'un nombre d'options très important concernant les modifications des Statuts, le Règlement Intérieur fédéral ne sera pas présenté lors de l'AG de février mais à l'AG de juin.

Une discussion s'engage sur les propositions exposées : barème des voix, vote de défiance, composition du CA

Le barème des voix : la proposition serait de favoriser les clubs qui ont de nombreuses licences pour les inciter à rechercher de nouveaux licenciés.

Le Conseil s'interroge cependant sur l'efficacité de cette modification.

Le vote de défiance : Pour suivre la préconisation du Ministère, la suppression du vote de défiance immédiatement consécutive au refus du rapport moral sera présentée à l'AG. Les deux autres modes de révocation du Conseil d'administration seront conservés.

### Conseil d'Administration :

Plusieurs options sur la gouvernance seront examinées : Les points suivants sont évoqués :

- Augmentation du nombre d'administrateurs
  - Présence des représentants des ligues au CA avec voix délibérative
  - Modification du système électif
  - Cumul des mandats
  - Code électoral : (applicable au comité directeur de ligues, comités départementaux, et Conseil d'Administration fédéral)
- Ancienneté de licence à la FFVB nécessaire pour postuler à un mandat

Comité Directeur des Ligues :

Présence des Présidents de Comités Départementaux.

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

Evolution du Conseil de Surveillance pour institutionnaliser son rôle de contrôle et de surveillance.

Le groupe de travail a également envisagé de confier au Conseil de Surveillance les tâches actuellement effectuées par la commission de contrôle électoral.

Une discussion s'engage sur ce dernier point le Conseil rappelant qu'en aucun cas il ne doit être amené à jouer un rôle exécutif. Son rôle de contrôle et de surveillance doit être sa seule mission, ce qui nécessite qu'il soit totalement indépendant.

Prendre des décisions sur la validité de telle candidature ou de constitution de liste, de parité ou tout autre problème électoraux l'expose à des contestations ou recours qui pourrait lui faire perdre toute crédibilité en tant que Conseil.

La Commission électorale, dans son fonctionnement, doit être indépendante de tout organe de la Fédération.

Le Conseil rappelle qu'il a proposé et fait intégrer aux statuts que la CSOAEF soit totalement indépendante et que son Président soit élu par les membres de celle-ci.

Les membres du Conseil présents à cette réunion n'approuvent pas du tout cette orientation qui entachera son indépendance et créera des difficultés lors des élections du CS pour déterminer les membres composants la commission électorale telle qu'envisagée.

**FIN DE LA REUNION à 17h00**

La Présidente du Conseil de Surveillance  
**Aline GEMISE-FAREAU**

Le Secrétaire de Séance  
**Philippe VENDRAMINI**